



Travail en apprentissage, temps de trajets, compensations

Par **brooklyn**, le **10/09/2009** à **21:51**

Bonjour,

mon ami suit une formation par alternance dans un cfa, et est embauché dans une entreprise en contrat d'apprentissage pour suivre l'alternance.

Il se trouve que cette entreprise réalise principalement des chantiers dans toute l'ile de france , et on lui demande de se déplacer par ses propres moyens.

le temps pour aller au travail le matin fait partie des horaires de travail, mais pas celui pour revenir.

Ma question est simple dans quelle mesure peut on exiger de lui de se rendre au chantier par ses propres moyens? le temps de trajet retour doit il faire parti des horaires de travail? ou bien ces temps de trajet sont ils soumis à une prime compensant le temps perdu et le prix du carburant?

le fait qu'il soit en contrat d'apprentissage en alternance fait il de lui un employé différent des autres dans l'entreprise?

en vous remerciant par avance,

brooklyn